

Rapport accablant sur

SAINT-MAURICE

L'abbaye a protégé trente chanoines auteurs d'abus sexuels et ignoré les victimes, selon un rapport indépendant dévoilé hier.

PAR JUSTIN GREPT

Le rapport rendu public hier est édifiant. Sur 164 pages, le groupe de travail indépendant chargé d'analyser les violences sexuelles à l'abbaye de Saint-Maurice entre 1960 et 2024 décrit avec précision comment l'institution a permis ou favorisé ces agressions et négligé leur traitement. Il établit sans équivoque les stratégies de dissimulation des abus, de protection des chanoines incriminés et de négligence des victimes. En six décennies, les pratiques sont devenues systémiques, ne variant quasiment pas malgré les changements de personnes à la tête de l'abbaye.



Le chanoine Antoine Salina est intervenu au nom de l'abbaye de Saint-Maurice lors de la présentation du rapport indépendant hier matin à Fribourg. SACHA BITTEL

Les chanoines soupçonnés ou condamnés étaient souvent déplacés plutôt que sanctionnés.

Après une année d'examen des archives, l'audition d'une cinquantaine de témoins et celle de 24 ecclésiastiques, l'étude, commandée par l'abbaye elle-même, relève 47 formes de violences sexuelles différentes réparties sur 67 situations attribuées à 30 hommes résidents ou rattachés à l'institution (lire ci-dessous). Elle révèle également de nouveaux éléments qui se sont déroulés récemment. Comme une plainte pour viol pendante contre un employé de l'institution. Ou l'hébergement de 2017 à 2021 d'un clerc au passé trouble qui aurait continué à sévir durant son séjour aigaunois. Ou en-

core deux prêtres en missions chapeautés par l'abbaye en Afrique accusés de relations sexuelles avec de jeunes filles et d'avortements forcés. (lire en page 3)

Schémas systémiques

Le rapport raconte comment, au fil des décennies, les mêmes schémas se répètent. L'abbaye a constamment cherché à protéger sa réputation et celle de ses confrères. Les chanoines soupçonnés ou condamnés étaient souvent déplacés plutôt que sanctionnés. De plus, les différents abbés ont eu tendance à taire la méconduite des chanoines fautifs sans impliquer le Conseil abbatial – pourtant organe consultatif qui assiste le père abbé dans la gestion de la communauté. Une «pratique dominante», selon le document. Un cas est particulièrement symptomatique. L'histoire débute dans les années 1970, lors-

qu'une plainte déposée contre un chanoine pour outrage à la pudeur dans l'espace public à Martigny débouche sur une condamnation. Le département valaisan de l'instruction publique en informe l'abbé de l'époque Henri Salina et exige «que toute charge d'enseignement lui soit retirée en raison de la gravité des faits».

Shooting photo et sadisme

L'étude démontre que l'abbé ne s'est pas conformé à cette demande, le chanoine incriminé étant déplacé dans un autre collège dépendant de l'abbaye sans qu'aucune mesure ne soit prise. Mgr Salina informe alors le Conseil abbatial que «pour des raisons personnelles», leur confrère a reçu l'interdiction d'enseigner à Saint-Maurice. Quatre ans plus tard, le chanoine réintègre l'abbaye et se voit confier des tâches d'enseignement, de direction de musi-

que et de responsable du dortoir de l'internat. Ce passionné de photographie et de boxe adopte alors des comportements pernicieux. Sept témoins entendus par le groupe de travail indépendant, élèves au collège entre les années 1990 et 2010, rapportent «de la brutalité et du sadisme», «des propos déplacés et sexualisés» ainsi que «des shootings photo des internes».

L'ecclésiastique révélera dans son autodénonciation à la justice valaisanne en 2024 qu'il avait masturbé au moins deux internes durant ces quatre années d'exil aigaunois. La même année, un rapport fait état de «traitements humiliants et châtiments corporels (sans actes sexuels), dénoncés par des élèves internes au collège de Saint-Maurice qui n'avaient pas donné lieu à des suites judiciaires». A noter que ce chanoine «est le seul ayant refusé de répondre à la sollicitation d'audition du groupe de travail, malgré l'assistance de Mgr Scarcella (ndlr: actuel père abbé)».

Minimiser les faits

Et si les abus sortent malgré tout, à la faveur des médias, d'une action policière ou judiciaire, l'abbaye s'emploie à l'utilisation d'un vocabulaire banalisant et euphémisant. Ainsi dans les documents d'archives, le mot «affaire» désigne tout aussi bien des cas d'abus sexuels que des retraits de permis ou des cas de maladies. Le discours cherche également à minimiser les faits: «Lui, il a eu une affaire, comme on dit vul-

gairement, de touche-pipi», explique ainsi un chanoine pour évoquer une agression sexuelle reconnue par l'un de ses confrères, mais classée pour cause de prescription. Ces «affaires» sont qualifiées de

L'argument de la victime «charmeuse et tentatrice» ainsi que celui du «corps féminin considéré en soi comme séducteur» sont souvent mobilisés.

«bêtises» ou «difficultés affectives» de l'auteur. La communauté renvoie à l'aspect isolé du cas, concernant un «mouton noir», frappé d'une «faiblesse psychologique» ou d'un «tempérament fragile». Dans les différents rapports d'enquête, l'aveu de la culpabilité d'un confrère est régulièrement accompagné de louanges. «Il est, en effet, fort estimé dans la communauté, où il tient un rôle important [...]; il semble effectivement qu'il soit de grande valeur et mérite confiance de la part de ses frères [...]. Il réussit en tout et il est d'une aide fort appréciable pour le chant liturgique», peut-on ainsi lire dans un procès-verbal du Conseil abbatial datant de 1997.

Dénigrer et discréditer les victimes

Autre mécanisme de minimisation: le dénigrement des victi-

mes. L'argument de la victime «charmeuse et tentatrice» ainsi que celui du «corps féminin considéré en soi comme séducteur» sont souvent mobilisés. Dans une enquête diocésaine, on peut lire: «La victime avait entre 13 et 15 ans, et avait une corpulence déjà avantageuse et féminine.» Lors d'une audition réalisée par le groupe de travail, un chanoine défend l'agression sexuelle de son confrère comme suit: «Tout simplement, il est normal: une jeune fille, c'est très joli! Et peut-être que [la victime] a apprécié ce fameux geste.»

On vise également à discréditer les propos des victimes. Lors d'une déposition d'un chanoine auprès de la police valaisanne, il questionne: «Ne s'est-il pas passé quelque chose entre le père [...] et cette enfant? Il serait alors possible qu'elle fasse un report [...], pour préserver l'image de son père.»

Recommandations

Dans ses recommandations, le rapport exhorte l'abbaye à traiter les plaintes et signalements sans euphémisme et à prendre au sérieux toute allégation de violence. Pour reconnaître les violences passées, le document appelle aussi à admettre la responsabilité de l'abbaye et de lancer des actes concrets de reconnaissance publique. Enfin, il préconise d'intensifier les visites canoniques et les sessions du Chapitre, de mettre en place un suivi psychologique et d'ouvrir le débat sur la sexualité du clergé avec des experts externes.

En soixante ans d'abus, plus d'un cas par année

Le rapport du groupe de travail indépendant sur les abus sexuels à l'abbaye de Saint-Maurice entre 1960 et 2024 recense 67 situations pour 30 auteurs résidents ou rattachés à l'institution. Des chiffres non exhaustifs. Au moins 68 personnes – dont 57 étaient mineurs au moment des faits – ont été victimes de 47 formes d'abus différentes, certains témoins en relatant plusieurs dans une même situation. Les types de violences sont nombreux: consommation et relai de pédopornographie, exhibitionnisme, fellation, soupçon d'agressions sexuelles avec pénétration, attouchements sexuels, avortements multiples non consentis, harcèlement, emprise et abus spirituel.

Ces cas se sont principalement produits à l'internat (fermé depuis juin 2021), lors d'activités pastorales, de colonies de vacances ou de cours particuliers de musique. Trois situations ont également été identifiées au collège. Toutes se répartissent sur l'ensemble de la période couverte par l'étude, avec une surreprésentation entre 1960 et 1970 (13 situations) ainsi qu'entre 1990 et 2010 (20 situations). Selon le rapport, «la surreprésentation des cas pour les années 1950-1970 peut s'expliquer par la capacité accrue des témoins (personnes victimes ou proches) à sortir du silence, le temps ayant fait son œuvre. Dans la période 1990-2010, la forte médiatisation de l'arrestation de deux chanoines a pu également faciliter la prise de parole.» JG